

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 2296

présenté par  
Mme Kerbarh  
-----

**ARTICLE 12 F**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« conditionnée »,

insérer les mots :

« , par dérogation au second alinéa de l'article L. 113-3 du code des assurances, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement clarifiant l'articulation de cette disposition avec celles du code des assurances portant sur les modalités de résiliation des contrats.